



COORDINATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS RIVERAINES DES SITES SEVESO.

AMBES
ARNAGE
BERRE
BEUVRY LA FORÊT
BOUROGNE
CAEN-MONDEVILLE
CERNY
CESSON SAVIGNY
COURNON D'AUVERGNE
DELUZ
DONGES
FOS SUR MER
FRONTIGNAN
GAILLON
GONFREVILLE L'ORCHER
HARFLEUR
MONTOIR de BRETAGNE
LA MEDE
LANESTER
LA ROCHELLE
LE HAVRE
LORIENT
MARSEILLE-St MENET
MARTIGUES
MONTREUIL JUIGNÉ;
NARBONNE
ORLEANS
OUDALLE,
PORTSt LOUIS du Rhône
QUEVEN
REDON
ROGERVILLE
ROGNAC
SANDOUVILLE
SAVIGNY LE TEMPLE
SISTERON
ST CRESPIEN sur MOINE
ST JEAN DE BRAYE
ST PIERRE DES CORPS
St PIERRE la GARENNE
ST VALLIER;
TOULOUSE
VERNON
VITROLLES
WARGNIES LE GRAND

Le 27 mars 2012

Communiqué de la Coordination nationale des associations riveraines des sites Seveso

Le compte n'y est pas L'injustice demeure

La Coordination nationale des associations riveraines des sites Seveso prend note que le gouvernement se félicite de l'engagement, signé le 21 mars, par l'association nationale des communes pour la maîtrise des risques technologiques majeurs (ANCMRTM - AMARIS), l'union française des industries pétrolières (UFIP) et l'union des industries chimiques (UIC), avec le soutien de l'association des maires de France (AMF) et du mouvement des entreprises de France (MEDEF), dans le cadre des Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT). Cet accord, qui n'est en fait qu'une recommandation à destination des entreprises adhérentes et collectivités concernées par la mise en œuvre des PPRT, propose une participation complémentaire respective de 25% des industriels et des collectivités pour la prise en charge des coûts des travaux imposés aux habitations des riverains des sites industriels les plus à risque dans le cadre des PPRT. Cet engagement s'ajoute aux 30% apportés par l'Etat sous forme de crédit d'impôt, pour conduire à une prise en charge de 80% du coût pour les riverains.

La Coordination nationale des associations riveraines des sites Seveso considère que le compte n'y est pas. Elle dénonce le fait qu'il resterait 20% du coût des travaux à la charge des riverains. Les habitants, pollués et exposés au risque des sites industriels dangereux Seveso, n'ont pas à déboursier un seul euro dans le dispositif travaux.

La coordination considère ce « dispositif du financement des travaux » d'autant plus injuste que les riverains contribuent déjà par leurs impôts (Etat et collectivités) à financer 55% du coût des travaux. Il convient donc encore

d'avancer sur ce point en application du principe pollueur-payeur. La participation des industriels doit passer de 25% à 45%.

Cette recommandation financière aux entreprises et aux collectivités concernées et le soutien que le gouvernement lui apporte ne doivent surtout pas faire passer à la trappe la question centrale,

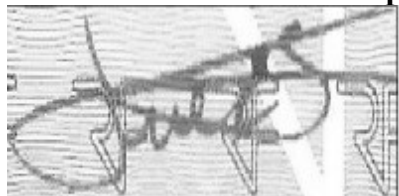
cruciale, du dossier Seveso : la réduction du risque à la source. Cette réduction du risque à la source peut aussi se traduire par un réaménagement, un recul ou un déplacement des sites industriels dangereux de type Seveso. En cela, cette mesure de réduction à la source permettra d'éviter les expropriations, les délaissements et les travaux, triptyque qui atteste de l'injustice faite aux populations riveraines des sites Seveso.

La Coordination nationale des associations riveraines des sites Seveso réaffirme donc que la réduction du risque à la source doit être principalement prise en compte lors de l'élaboration des PPRT afin d'éviter les expropriations, les délaissements et les travaux.

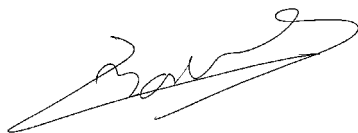
Raymond BOZIER – RESPIRE – LA ROCHELLE



Sylvestre PUECH – COLLECTIF pprt13



Stéphane BODINIER – ADZRP - DONGES



**Sylvie VITECOQ – TOULOUSE –
Plus jamais ça, ni ici, ni ailleurs**



Pour les Associations: Stéphane BODINIER – ADZRP – 12 Passage du Haut Gas. 44 480 – DONGES. Tél : 06 17 43 40 11